



# DECLARATION

Fédération Nationale CGT des Personnels des Organismes Sociaux

## CPS DU 26 NOVEMBRE 2025

Pour la FNPOS CGT, la Commission Paritaire Santé doit devenir un véritable **CHSCT national** des organismes de Sécurité sociale. Notre exigence est claire : agir en **prévention primaire**, anticiper les risques liés aux transformations du travail, à la digitalisation et aux nouvelles organisations imposées par les COG et CPG.

Trop souvent, les directions se contentent d'indicateurs sociaux – absentéisme, climat – qui ne sont que des thermomètres. Or, mesurer ne suffit pas : il faut prévenir. La prévention primaire doit être structurée et inscrite dans les **DUERP locaux**, avec des **PAPRIPACT ambitieux**.

### Risques émergents et encadrement fragilisé

Les mutations de l'emploi et l'obsolescence des compétences génèrent stress et démotivation. L'encadrement de proximité, placé entre exigences institutionnelles et réalités du terrain, absorbe le mal-être des équipes sans moyens suffisants. La CGT exige un **plan spécifique pour l'encadrement** : allègement des tâches administratives, formations obligatoires sur les RPS, le harcèlement, les discriminations et le sexe, et mise en place de cellules de soutien managérial.

### Numérique et accompagnement au changement

Les déploiements informatiques récents (Arpège, Prado, METEORe) illustrent une **marche forcée vers la dématérialisation et l'automatisation** sans anticipation des impacts humains. Les salariés se retrouvent en première ligne face aux exclusions numériques, aux surcharges cognitives et aux tensions avec les assurés. Les DUERP n'intègrent pas systématiquement ces risques, et la formation proposée reste trop centrée sur la prévention secondaire. Nous demandons :

- un **accompagnement construit avec les représentants du personnel**,
- des **tests utilisateurs élargis et audits ergonomiques réguliers**,
- un **baromètre RPS trimestriel** et un suivi national des incidents.

### Formation et montée en compétences

La politique de formation UCANSS (RSO, numérique, CQP, PIX) comporte des avancées, mais elle ne doit pas masquer l'essentiel : **adapter l'outil à l'humain et non l'inverse**. La certification numérique Pix ou les parcours qualifiants ne doivent pas devenir une pression supplémentaire pour les agents. L'accès équitable à la formation est une condition de santé au travail et doit être garanti pour tous, avec des contenus adaptés aux publics.

.../...

### **Exigence CGT**

La modernisation ne peut se faire ni au détriment de la santé des salariés ni de la qualité du service public. La FNPOS CGT exige :

- Un **CHSCT national** doté de prérogatives réelles et contraignantes,
- Des **plans de prévention primaire** ambitieux sur les RPS, l'ergonomie et la reconnaissance des métiers,
- Une politique de formation qui complète la prévention, sans s'y substituer.

La CPS doit être une **instance de vigilance et d'exigence**, garante de la cohérence nationale et de la protection durable des agents. C'est ainsi que nous défendrons la santé au travail et la qualité du service public de la Sécurité sociale.